Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20251217-20251207-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne ROLLAND, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRESENTS : Anne ROLLAND - Jean Yves BROUSTAL - Josiane GUINVARC'H – Yves LE MOAL (arrivée 18 h 24) – Marie-Christine TROMEUR – Youenn AMICE - Clément MATHEY –- Marie-Claire CREN – Catherine URCUN - Claudine PATE (arrivée à 18 h 38) - Cécile QUENTIN-LE BOZEC (arrivée 19 h 11)

EXCUSES : Jean VARGUES (procuration à Marie-Claire CREN), Chantal VIRMONTOIS (procuration à Anne ROLLAND)

ABSENTS : Philippe ROBERT-DANTEC (départ à 18 h 15) – Grégoire BROSSARD (départ 18 h 15)

Madame Josiane GUINVARC'H a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : **CONVENTION MEDICOBUS**

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée qu'un dispositif a été mis en place pour assurer une offre de soins aux personnes qui en sont éloignées depuis longtemps.

Ce dispositif nommé « Médicobus » bénéficie d'un financement croisé de différents partenaires.

Le médicobus est accueilli, durant une période de test, à Brasparts le lundi des semaines impaires. Il est également accueilli à Scrignac et à Huelgoat.

A Brasparts, le lieu d'accueil est le parking de la résidence du collège. Une salle d'attente et une salle pour l'assistant médical se trouvent dans la résidence.

Le personnel médical dépend de la fondation ILDYS. C'est celle-ci qui gère également le contact et la prise de rendez-vous.

Il est nécessaire de fixer les engagements de chacun dans une convention.

Madame la Maire donne lecture la convention.

Dans le cadre de cette convention la commune s'engage à :

- mettre à disposition une place de stationnement (avec spécificités techniques) pour la journée entière de consultations plus un stationnement d'un véhicule de service ;
- mettre à disposition un lieu sécurisé pour le stationnement du Médicobus à des moments spécifiques (nuit, week-end, jour sans consultation).
- mettre à disposition une salle d'attente équipée, toilettes et un bureau d'appoint.
- organiser si besoin un transport de patients entre domicile et médicobus.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20251217-20251207-DE

AUTORISE LA MAIRE à signer la convention concernant le médicobus et tous document s'y rapportant,

AUTORISE LA MAIRE à mettre en place des actions incombant à la commune du fait de cette convention.

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE

Anne ROLLAND

Certifié exécutoire par la Maire
compte-tenu de sa réception en Préfecture